

Perspectives 2014

Révision du DOCOB : En 2014 seront effectuées des études écologiques et socio-économiques.



Triton Crêté - Photo : Fabien Charlet

Les études écologiques programmées sont les suivantes :

- Étude des habitats naturels (pelouses calcaires, forêts.....)
- Étude des poissons et des écrevisses (Bouvière.....)

- Étude de la Mulette épaisse (moule d'eau douce)
- Étude des chauves-souris (Murin de bechstein.....)
- Étude des insectes (Damier de la succise.....)
- Étude du Triton crêté

Les études socio-économiques permettront de bien connaître les activités et usages concernés par le site comme :

- L'agriculture
- La chasse
- La sylviculture
- La pêche

Contact

Animateur du site Natura 2000 «Forêt Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor »

Fabien Charlet

03 27 77 51 67 - fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com

En ce qui concerne l'animation, elle se poursuivra pendant la révision du DOCOB et l'animateur se tient à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Finalité des études

Les résultats de ces études seront réunis dans un même document. Ainsi, nous disposerons de connaissances détaillées et chiffrées sur l'écologie et les activités socio-économiques du site. Complétées par les instances de concertation, elles permettront de réaliser un document d'objectifs adapté à la réalité de terrain et de concevoir des mesures de conservation des habitats et des espèces fonctionnelles et applicables.



Site Natura 2000

Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor

Lettre d'information n°1 Février 2014



Rivière de l'Oise à Anor - Photo : Marc Grzemski

Vous tenez entre vos mains la première lettre d'information du site Natura 2000 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne de Trélon et du plateau d'Anor », plus communément appelé « Site 38 ».

La richesse écologique inventoriée sur ce secteur a amené l'Etat à proposer la création d'un site Natura 2000 en application de la directive européenne « Habitats » de 1992. Par le biais de cette lettre d'information, le Parc naturel régional de l'Avesnois, opérateur-animateur du site, vous informe des actions menées pour conserver les habitats et les espèces d'Intérêt Communautaire.

Pour rappel Natura 2000 est un réseau européen de milieux naturels, terrestres et marins identifiés pour leur richesse biologique et la fragilité ou/et la rareté des milieux et espèces qu'ils abritent. Pour le site, il s'agit par exemple pour les espèces, du triton crêté et, pour les habitats, des pelouses calcaires. L'objectif principal est d'assurer le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation de ces habitats naturels et de ces espèces tout en conciliant préservation et préoccupations socio-économiques.

Le site 38 faisait partie des 34 sites pilotes au niveau national. Il fait également partie du réseau des 36 sites de la région Nord-Pas-de-Calais. Son document d'objectif (cf définition p3) a été validé dès 1999. Une révision du document d'objectifs devenu obsolète a été initiée par le Comité de pilotage du site le 21 décembre 2012 présidé par M. Perat Conseiller général du Nord.

Dans cette première édition, nous souhaitons vous présenter l'animation réalisée en 2013, le lancement de la révision du document d'objectif et les perspectives 2014.

Avec le soutien financier de :



Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, du Conseil général du Nord et de l'Etat Français

Editeur : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois

Directeur de publication : Jean-Luc Perat - Directeur de rédaction : Yvon Brunelle - Coordinateur : Hélène Bertaux -

Rédaction : Fabien Charlet - Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois

L'animation 2013



Journée d'animation 2013 en forêt de Nostrimont - Photo : Fabien Charlet

En 2013, le Parc naturel régional de l'Avesnois a :

Accompagné trois agriculteurs dans l'élaboration de leur contrat MAET Natura 2000. Ces contrats permettent de

maintenir et gérer le linéaire de haies, de réaliser des retards de fauche et des limitations de fertilisation sur les prairies. 30 hectares de prairies et 3200 mètres de haies ont été contractualisés cette année.

Aidé les signataires des contrats, MAET et chartes des années antérieures à mettre en place leurs engagements. A titre d'exemple la commune de Baives a été accompagnée pour la réalisation des travaux de gestion prévus dans le contrat qu'elle a engagé sur la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives.

Organisé une journée d'information à destination des propriétaires et agriculteurs à Eppe-Sauvage, sur le dispositif Natura 2000 et les outils contractuels à leur disposition.

Réalisé des mesures non contractuelles de restauration des habitats d'intérêt communautaire de la réserve naturelle régionale des Monts de Baives. (Création d'une lisière écologique et restauration de pelouses).

3 OUTILS DISPONIBLES POUR PASSER À L'ACTION

La charte Natura 2000

A destination des propriétaires, usagers, ayants droits.

La signature d'une charte engage à gérer le parcellaire selon des pratiques en adéquation avec la conservation des habitats naturels de la directive qui n'occasionnent pas de surcoût.

Pour ce faire la charte est constituée d'engagements et de recommandations par type de milieux présents sur le site.

Elle ouvre droit à l'exonération d'une partie de la Taxe Foncière Non Bâties (TFNB), des droits de mutations à titre gratuit sous certaines conditions et elle garantit la gestion durable des forêts.

Les contrats Natura 2000

A destination des propriétaires, collectivités, associations

Sont éligibles à cet outil les espaces non agricoles. Le contractant bénéficie d'aides financières en contrepartie de la réalisation d'actions en faveur des habitats de la directive. Ex : Débardage à cheval, débroussaillage de pelouses calcaires,....

Les MAET Natura 2000

A destination des exploitants agricoles

Les Mesures Agro-environnementales Territorialisées sont des engagements de 5 ans permettant aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques aux enjeux environnementaux du site. En contrepartie ils reçoivent une compensation financière annuelle par linéaire et hectare engagé.

QU'EST CE QU'UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) ?

Pour chaque site Natura 2000 est rédigé un **DOCOB**, il en représente le **document stratégique de diagnostic et d'orientations pour tous les acteurs du territoire**. L'opérateur élabore le **DOCOB en concertation avec le COPIL**.

Le Document d'objectifs est réalisé en trois temps :

- 1. Observer :** Etat initial du site aux niveaux écologique et socio-économique. Cette phase nécessite des études
- 2. Comprendre :** Définition des Objectifs de développement durable à l'aide de l'état initial.
- 3. Proposer :** Ecrire des mesures permettant d'atteindre les objectifs de conservation sous la forme de la charte, des MAET et des contrats Natura 2000.

QU'EST QUE L'OPÉRATEUR ?

Structure chargée de coordonner le processus d'élaboration du document d'objectifs. Pour le site 38 l'opérateur désigné par le COPIL est le Parc naturel régional de l'Avesnois.



Prairie fauchée dans le cadre des MAET Natura 2000 - Photo : Fabien Charlet

La révision du Document d'Objectifs (DOCOB) du site 38

L'animation du site est en cours depuis 1999. Étant donné son ancienneté, le DOCOB est obsolète (pas de connaissances de certaines espèces et habitats...) et ne correspond plus aux critères Natura 2000 actuels (prix en francs, mesures caduques...).

Le document d'objectifs nécessite donc d'être mis à jour. Pour connaître l'efficacité des actions réalisées et les problèmes rencontrés, un bilan-évaluation du DOCOB a été réalisé et restitué au comité de pilotage (COPIL) en décembre 2012. Au regard des résultats présentés le COPIL a décidé de réviser le document d'objectifs.

Le travail de révision commencera par une actualisation des diagnostics écologiques et socio-économiques. Dans ce cadre une nouvelle réunion du COPIL a eu lieu en septembre 2013 avec pour objectif de valider le choix des études écologiques à réaliser en 2014.

QU'EST CE QU'UN COPIL ?

Le COPIL ou Comité de Pilotage est composé de représentants des collectivités territoriales, de la communauté scientifique, des services de l'état (DREAL, DDTM,...), du conservatoire botanique de Bailleul, des usagers et des associations concernés par le site.

Il rythme les différentes étapes d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) en orientant et validant l'exécution des travaux.

Il veille à ce que les études se déroulent conformément aux cahiers des charges.